**<RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

**Unité-Egalité-Paix**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**MINISTERE DU LOGEMENT**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**AGENCE DE RÉHABILITATION URBAINE ET DE LOGEMENT SOCIAL**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**Projet Intégré de Résorption des Bidonvilles**

**N° Projet** : P162901

**Appel à manifestations d’intérêt**

**N° 008/AMI/ARULOS/2021**

**Services de consultation d’un bureau d’études chargé de l’étude d’impact environnemental et social pour la restructuration du quartier 9 « Balbala Ancien »**

1. Le Gouvernement de la République de Djibouti a obtenu a obtenu un financement de 20 millions de dollars de l’Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet Intégré de Résorption des Bidonvilles (PIRB) à Djibouti, et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour recruter un bureau d’études chargé de l’élaboration de l’étude d’impact environnemental et social pour la restructuration du quartier 9 « Balbala Ancien » dans le cadre de ce projet. Le projet sera mis en œuvre par l’ARULoS.
2. Les principaux objectifs attendus l’EIES sont les suivants :
3. Identification et analyse détaillée des impacts environnementaux et sociaux susceptibles d'être générés par les différentes composantes du projet, des activités de restructuration notamment la réalisation des voiries, des équipements et infrastructures socio-économiques de base réalisés dans le cadre du Programme Zéro Bidonville ;
4. Mener des consultations techniques, avec les organismes publics sur les impacts potentiels du projet ;
5. Identifier, collecter et prendre en considération l’avis et les préoccupations de la population et des personnes susceptibles d’être affectées par le projet stratégie appropriée pour soutenir ces efforts est prévu à partir du début du projet.
6. Identifier les mesures de renforcement des impacts positifs et adopter pour la gestion des impacts négatifs une approche hiérarchique afin en premier lieu anticiper et éviter les impacts, si les impacts ne peuvent pas être évités, les minimiser et les réduire à des niveaux acceptables, les atténuer et en dernier lieu compenser. Une attention particulière sera accordée à la population la plus vulnérable, y compris les femmes, les enfants et les personnes âgées; Les mesures d’atténuation doivent être conformes à la législation nationale, aux lignes directrices de l’Environnement, santé, sécurité de la Banque Mondiale ainsi qu’aux meilleures pratiques internationales applicables.
7. Préparer le plan de gestion environnementale et sociale (PGES), approprié aux différentes activités du projet
8. Documenter toutes les conclusions et les recommandations reçues lors des consultations publiques de l’EIES en conformité avec les procédures et directives spécifiques aux agences et institutions concernées par le projet et le milieu récepteur (Djibouti ville et Balbala) ainsi que les procédures et politiques de la BM.

 Les termes de références détaillés peuvent être obtenus en s’adressant à l’adresse mail suivant : procurement@arulos.dj

1. L’ARULoS invite maintenant les firmes de consultant éligibles (« Consultants ») à indiquer leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants Intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères pour l’établissement de la liste restreinte sont :
* Une expérience d’au moins dix (10) ans dans les domaines des évaluations environnementales et sociales
* Exécution d’au moins deux (2) missions similaires.

Les experts clés ne seront pas évaluées lors de l’établissement de la liste restreinte.

1. Il est porté à l'attention des Consultants intéressés que les dispositions sur la Section III, les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés des Emprunteurs de la Banque Mondiale Juillet 2016 exposant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts sont applicables.
2. Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d’un groupement solidaire ou d’un accord de sous-traitant mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d’un groupement et / ou d'une sous-traitance. Dans le cas d’un groupement, tous les partenaires sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont sélectionnés.
3. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût énoncée dans le Règlement de passation de marchés dans le cadre du financement des projets d’investissements (juillet 2016).
4. Tout renseignement complémentaire concernant le présent Appel à manifestation d’intérêt peut être demandé à l’adresse mentionnée ci-dessous.
5. Les manifestations d’intérêt doivent être envoyés à l’adresse ci-dessous en personne ; par courrier ou par courrier électronique au plus tard le **MARDI 02 MARS 2021 à 17h00 :**

**AGENCE DE RÉHABILITATION URBAINE ET DE LOGEMENT SOCIAL**

**Zone Industrielle Sud**

**B.P : 2569 –Djibouti**

**République de Djibouti**

**Tel : 21 35 43 44 – Fax : 21 35 44 96**

**Email : procurement@arulos.dj**